

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE POMEYS**

**Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes**

**Séance du 19 janvier 2012**

(14 membres présents sous la présidence de M. BONNARD Jean Claude, Maire de POMEYS)

(Absent excusé : Jacques DELORME)

En début de séance, 2 personnes de l'Association RAPIVH (Rencontre Amitié Partage Inter-génération Valides et Handicapés) sont venues présenter l'association qui existe depuis l'année 2000. RAPIVH est un mouvement de personnes des Hauts du Lyonnais, d'âges différents, animées par le même désir de se réunir pour aller à la rencontre de l'autre dans le respect des différences de chacun. Une rencontre est organisée chaque année, dans un village du canton. Le 24 mars 2012, la rencontre aura lieu à Pomeys, à la salle Saint Roch. Toutes les personnes intéressées peuvent participer et apporter leurs idées.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**

**A APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 15 décembre dernier.

**A DELIBERE** pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat du terrain de Chavannes. Monsieur le Maire rappelle qu'un compromis de vente a été signé le 27 avril 2011 entre la commune de Pomeys et la famille BARCET pour un terrain situé à Chavannes, d'une superficie de 1545 m<sup>2</sup>, au prix de 5 € le m<sup>2</sup>, afin de pouvoir implanter le réseau d'assainissement collectif. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat du terrain. La commune de Pomeys mettra le terrain à disposition de la communauté de communes qui a la compétence pour l'assainissement collectif. Les travaux devraient pouvoir débuter avant le début de l'été 2012.

La prise en compte de l'affermage pour l'assainissement collectif de la communauté de communes par une société extérieure prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**A DEBATTU** au sujet de la mise en place d'un site internet de la commune. Pomeys a, jusqu'à ce jour, un site sur « Pomeys.org », mis en place par l'association « Pomeys sans fil ». Thomas GASSILLOUD dit qu'il y a un travail important à réaliser en amont. Le coût approximatif de mise en place pourrait aller de 3 000 € à 5 000 € environ. La commission information travaillera sur ce sujet.

**A ETUDIE** le remplacement du camion du service technique (le véhicule Iveco étant usé). L'achat d'un camion neuf semble préférable. Des propositions de prix ont été reçues en mairie. Monsieur le Maire travaillera sur le dossier avec la commission voirie.

Une estimation faite par la Direction Départementale des Territoires, dans le cadre de notre convention ATESAT a été présentée en mairie pour la mise en sécurité de la rue des écoles. La commission voirie se réunira le 4 février prochain et se rendra sur place pour étudier les propositions de travaux.

Les travaux d'optimisation de l'éclairage public se terminent. Les horloges astronomiques ont été installées et la remise en état de l'enrobé doit être terminée sous quelques semaines.

Un devis de l'entreprise CEGELEC devrait être envoyé en mairie, dans les semaines à venir, pour le problème de sous tension électrique à Champy.

Un courrier de l'Inspection Académique a été reçu en mairie concernant un dispositif appelé ComEcole. Ce dispositif, en partenariat avec les Hospices Civils de Lyon et la ville de Lyon, permet à un enfant malade, dont l'absence prévue est supérieure à deux mois, de poursuivre à la fois sa scolarité et de maintenir le lien social avec son école et ses camarades de classe pendant la durée de la maladie. Un système de vidéocommunication serait, dans ce cas, mis en œuvre, pour un coût total de 1 400 € HT, sur lequel l'Education nationale prendrait en charge 700 € ; resterait donc 700 € à la charge de la commune.

Le conseil municipal est d'accord sur le principe. L'information sera communiquée aux écoles.

La SACEM (société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique) propose aux communes de moins de 2000 habitants un nouveau forfait annuel de droits d'auteur pour les manifestations organisées par la commune. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite.

Les chiffres officiels du recensement de la population ont été donnés par l'INSEE : au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la population totale de la commune est de 1053 habitants.

Vu par Nous, Maire de la Commune de POMEYS, pour être affiché le 31 janvier 2012 à la porte de la Mairie.

**Le Maire,**

**Prochaine réunion de conseil municipal le jeudi 16 février 2012.**